



MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE
LA FORMATION PATRIOTIQUE ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE.

N° 530/2276/CAB/2018

A l'Honorable RWASA Agathon

à

BUJUMBURA

Objet : Réponse à votre requête

Honorable,

Nous avons reçu votre correspondance du 14 septembre 2018 relative à la demande d'agrément d'un parti politique dénommé FNL AMIZERO Y'ABARUNDI et nous vous encourageons pour vos actions visant à faire avancer le processus démocratique au Burundi.

Toutefois ; après analyse approfondie du dossier, nous avons constaté que les sigles, Emblèmes et Devise de votre formation politique en quête d'agrément sont semblables à ceux d'un parti politique déjà agréé et nous vous recommandons le respect de l'article 27 de la Loi n°1/16 du 10 septembre 2011 portant révision de la Loi n°1/006 du 26 juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques qui précise que :

« Sans préjudice des droits acquis, aucun parti politique ne peut se doter de nom, de sigle ou autre signes identiques ou apparentés à ceux d'un autre parti »

Veillez agréer, Honorable, l'assurance de notre considération très distinguée.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE
LA FORMATION PATRIOTIQUE ET
DU DEVELOPPEMENT LOCAL,
Pascal BARANDAGIYE